



## SAGE Loir

# DIAGNOSTIC PARTAGE SYNTHESE

[ Rapport validé par la CLE le 19 juin 2009 ]

<b>SOMMAIRE</b> .....	
I.1. Qualité physico-chimique des eaux .....	2
I.2. Qualité des cours d'eau et zones humides.....	4
I.3. Gestion quantitative des ressources en eau (rareté de la ressource) .....	4
I.4. Inondations .....	5
I.5. Sécurisation de l'alimentation en eau potable .....	5
I.6. Organisation de la maîtrise d'ouvrage .....	7
I.7. <b>Hiérarchisation des enjeux</b> .....	9

---

# DIAGNOSTIC PARTAGE

---

Mise en relation/confrontation du point de vue (ou vision) technique et celui des acteurs locaux concernant l'identification et la hiérarchisation des enjeux sur le bassin du Loir.

D'un **point de vue technique**, la hiérarchisation des enjeux identifiés sur le territoire du SAGE du bassin du Loir tient compte : d'une part, des moyens d'actions possibles pour le SAGE (notion de plus-value) et, d'autre part, du degré d'écart aux objectifs suivant : **atteindre le bon état** défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), **satisfaire l'ensemble des usages** et plus spécifiquement l'usage eau potable.

Les thèmes prioritaires traités dans le cadre du diagnostic et leurs enjeux sont ainsi hiérarchisés selon 3 niveaux de priorité.

D'un **point de vue sociologique**, la hiérarchisation se base sur le niveau d'importance des thématiques exprimé par les acteurs consultés. Ces enjeux sont également hiérarchisés selon 3 niveaux de priorité.

## Objectifs :

- Faire ressortir les points de convergence et de divergence des deux approches (technique et sociologique).
- Donner à la Commission Locale de l'Eau, l'ensemble des éléments pour bâtir une hiérarchisation des enjeux tout en conservant une cohérence technique, et tout en tenant compte des préoccupations des acteurs pour aboutir à un projet qui réponde à leurs attentes.

---

## I.1. QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX

---

### Point de vue technique

L'amélioration de la **qualité physico-chimique** des eaux superficielles et souterraines est le **second niveau d'enjeu avec une priorité marquée sur l'amont du bassin** à la fois dans un **objectif d'atteinte du bon état** et de **satisfaction des usages** (particulièrement celui de l'eau potable). L'analyse technique met en évidence que l'ensemble des paramètres physico-chimiques doit être traités dans le cadre du SAGE mais dans un ordre de priorité différent :

#### Pour les eaux superficielles :

**1. Enjeu lié à la qualité en nitrates / ammonium** : on constate une situation de non respect global du bon état en amont du bassin avec des concentrations en nitrates très importantes. L'eau distribuée pour l'alimentation en eau potable sur ce secteur ne respecte pas toujours les normes réglementaires sur ce paramètre.

**2. Enjeu lié à la qualité en phosphore et à l'eutrophisation du Loir** : les phénomènes récurrents d'eutrophisation sur l'ensemble de l'axe Loir présentent des conséquences sur l'état fonctionnel et la qualité biologique des milieux aquatiques. Ce phénomène entraîne également des dysfonctionnements sur certaines prises d'eaux superficielles en aval du bassin. On constate également une situation de non respect du bon état sur le paramètre phosphore sur quelques masses d'eau en amont du bassin.

**3. Enjeu lié à la qualité en produits phytosanitaires** : la qualité des eaux superficielles et souterraines respecte globalement les normes eaux brutes<sup>1</sup> et les valeurs seuils définis pour les substances prioritaires dans le cadre de la DCE. De plus, les substances actives faisant l'objet de dépassements sont des molécules dont l'usage a été retiré. Par ailleurs, certaines substances sont de plus en plus détectées, à savoir le glyphosate et son métabolite l'AMPA. Cependant, on note la nécessité d'un recours systématique au traitement « charbon actif » sur les prises d'eaux superficielles voire souterraines (nappes de Beauce, nappe du Séno-Turonien) pour l'alimentation en eau potable. Ceci souligne des concentrations en eau brute (pour certaines substances actives) supérieures aux normes eau distribuée, d'où la nécessité d'un abattement des concentrations par le biais de traitements supplémentaires.

Pour certaines prises d'eau en extrémité amont et aval du bassin, l'eau distribuée a présenté des concentrations en atrazine et/ou atrazine-déséthyl supérieure à la norme « eau distribuée » fixée à 0.1µg/L par substance active.

**4. Enjeu lié à la qualité en matières organiques** : la qualité des eaux superficielles sur ce paramètre est globalement bonne avec un respect du bon état sur la majorité des masses d'eau.

#### Pour les eaux souterraines :

**1. Enjeu lié à la qualité en nitrates et en pesticides** : on constate une situation de non respect global du bon état en amont du bassin avec des concentrations en nitrates nettement supérieures à la norme des 50mg/L. La dégradation des eaux souterraines par les pesticides est également notée sur les nappes libres tout particulièrement en amont du bassin (posant des difficultés et la nécessité du recours au traitement pour l'alimentation en eau potable)

#### Point de vue sociologique

**Les acteurs du bassin du Loir placent l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines comme enjeu prioritaire à l'échelle du bassin.**

Les principaux problèmes engendrés par la dégradation de la qualité de l'eau seraient le risque de non-conformité des eaux distribuées pour l'Alimentation en Eau Potable (eaux souterraines et superficielles), un dysfonctionnement des milieux (phénomènes d'eutrophisation...) et les impacts sur la biodiversité (eaux superficielles).

++ Le SAGE aura sur ce thème une plus-value évidente en termes d'organisation/émergence de maîtrises d'ouvrage effectives et de définition des programmes de mesures (et des financements correspondants) à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Cependant, le SAGE peut difficilement orienter l'évolution des systèmes agricoles déjà en place sur son territoire : le rôle de communication du SAGE mais aussi son éventuel partenariat avec les financeurs sur des actions en zones stratégiques pourront malgré tout orienter l'évolution des pratiques actuelles.

## I.2. QUALITE DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

#### Point de vue technique

**La qualité morphologique des cours d'eau est un enjeu prioritaire identifié sur l'ensemble du bassin à la fois dans un objectif d'atteinte du bon état écologique (la morphologie représente le principal paramètre déclassant pour les masses d'eau superficielles sur le bassin) mais aussi dans un objectif d'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux (ex : impact du taux d'étagement sur le relargage du phosphore en période de crues, ...). L'atteinte du bon état écologique passera par**

---

<sup>1</sup> à savoir pour les eaux superficielles : 5µg/l pour les pesticides totaux (somme des concentrations de l'ensemble des molécules détectées) et 2µg/l par substance active ; pour les eaux souterraines : 0.5µg/l pour les pesticides totaux et 0.1µg/l par substance active

l'amélioration des milieux aquatiques (en terme de diversification des habitats, des substrats, des profils en long et en travers...) mais aussi par l'assurance d'une bonne continuité écologique et la baisse du taux d'étagement.

La **préservation des zones humides** apparaît en **enjeu de troisième niveau** : il est important d'acquérir davantage de connaissances sur leur répartition géographique. Au regard d'autres bassins versants, il semble que la densité de zones humides encore existantes sur le bassin du Loir y soit limitée, d'une part du fait d'un plus faible potentiel (en lien avec les caractéristiques pédologiques) mais probablement d'autre part du fait d'importantes dégradations et suppressions de celles-ci. Il n'en demeure pas moins que le SAGE a un rôle important et renforcé par le projet du SDAGE Loire-Bretagne en termes de protection et de valorisation de ces espaces : la hiérarchisation de cet enjeu est donc discutable d'un point de vue technique.

### Point de vue sociologique

La question de la qualité des milieux et des zones humides n'est pas appréhendée par tous les acteurs de la même façon du fait de sa complexité. Au-delà des dispositions réglementaires (DCE...) qui incitent à travailler sur cette thématique, la plupart des acteurs, en dehors des techniciens des services de l'Etat et des associations agréées au titre de la protection de l'environnement, sont en attente d'éléments techniques et de retour d'expérience. **Le niveau d'enjeu de cette thématique est donc très variable d'une catégorie d'acteur à l'autre.**

Une mauvaise qualité des milieux et des zones humides aurait des impacts pour la faune et la flore et les habitats naturels, ainsi que sur le fonctionnement des cours d'eau notamment.

++ Le SAGE aura sur ce thème une plus-value évidente en termes d'organisation/émergence de maîtrises d'ouvrage effectives et de définition des programmes de mesures (et des financements correspondants) à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

++ Le SAGE aura une plus-value en termes d'acquisition de connaissances des zones humides sur le territoire et devra également au regard du projet de SDAGE, définir des principes de gestion à mettre en œuvre pour orienter les collectivités.

## I.3. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU (RARETE DE LA RESSOURCE)

---

### Point de vue technique

Le diagnostic met en évidence que la **problématique de la gestion quantitative** représente un enjeu moins prioritaire (niveau 3) du fait des mesures déjà entreprises pour la gestion des eaux souterraines (étude de modélisation pour la gestion de la nappe du Cénomaniens, dispositif de gestion des prélèvements destinés à l'irrigation en nappe de Beauce...).

Concernant les eaux superficielles, le risque quantitatif concerne quelques affluents où le manque de connaissances permet difficilement de le caractériser et de l'appréhender. Ce déficit de connaissances peut également sous-évaluer ce risque sur les autres affluents.

### Point de vue sociologique

Si pour la plupart des acteurs économiques (agriculteurs et industriels) la thématique de la gestion quantitative est un enjeu prioritaire, elle semble plus secondaire pour les autres acteurs du bassin. La question de la rareté de la ressource a été assez peu évoquée par les acteurs locaux. Par ailleurs, la mise en place du dispositif de gestion de prélèvements sur la nappe de Beauce permettrait de résoudre les problèmes évoqués à l'amont.

++ Le SAGE aura sur ce thème une plus-value quant à la définition des modalités de répartition de la ressource entre usages (définition de volumes prélevables) sur la base des études existantes ou en

cours mais sa portée semble plus limitée du fait d'un encadrement réglementaire important (notamment par le classement en ZRE).

## **I.4. INONDATIONS**

---

### **Point de vue technique**

La **problématique des inondations** représente un enjeu moins prioritaire (niveau 3) du fait des nombreuses actions déjà menées sur ces thématiques (PAPI Maine, ...). Cela ne signifie pas pour autant que cette problématique ne sera pas intégrée et traitée au projet de SAGE.

### **Point de vue sociologique**

A l'exception des élus des communes riveraines du Loir qui restent mobilisés sur la question des inondations, les acteurs ont qualifié cet enjeu de secondaire.

++ Le SAGE aura sur ce thème une plus-value plus limitée du fait des nombreuses études et actions menées dans le cadre du PAPI Maine. Le SAGE pourra cependant définir la maîtrise d'ouvrage la plus pertinente pour la mise en œuvre des orientations déterminées par ces études en cours ou projetées et suivre/coordonner ces actions à l'échelle du bassin.

## **I.5. SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

---

### **Point de vue technique**

La **sécurisation de l'alimentation en eau potable** représente un enjeu de troisième niveau d'un point de vue technique. En effet, la problématique de la qualité de l'eau distribuée est liée à celles des eaux brutes faisant ainsi l'objet d'un premier enjeu.

### **Point de vue sociologique**

La sécurisation de l'Alimentation en Eau potable est un enjeu prioritaire, en particulier à l'amont du bassin. Les élus et les prescripteurs et financeurs sont les acteurs qui sont le plus mobilisés sur cette thématique et expriment leurs attentes quant à la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

++ La plus-value du SAGE sur ce thème est particulièrement limitée ; l'organisation et la gestion de l'alimentation en eau potable étant réalisées à l'échelle départementale. Le SAGE ne peut en effet se substituer aux schémas départementaux déjà mis en place et globalement récents pour l'ensemble du territoire.

Cependant, le SAGE pourra demander son association à l'élaboration et au suivi des Schémas Départementaux mais aussi appuyer les directions déjà initiées par l'Agence de l'Eau quant aux financements de projets respectant les orientations de ces schémas.

De plus, la plus-value du SAGE en termes d'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau est à relier directement avec la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

## I.6. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

---

### Point de vue technique

L'**organisation de la maîtrise d'ouvrage** sur le bassin versant et le **portage du SAGE** détermine la réussite de la mise en œuvre du SAGE : cet enjeu transversal nécessite la mise en cohérence de l'ensemble des autres enjeux.

On note sur le territoire un déficit de maîtres d'ouvrages dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques avec très peu d'actions locales (qui demeurent le souvent monothématiques).

Se pose également la question de la structure porteuse du SAGE, de ses futures missions et de son statut pour assurer ces missions. En effet, l'Etablissement Public Loire est actuellement porteur de l'élaboration du SAGE : les collectivités doivent donc réfléchir concrètement à la mise en œuvre du SAGE et à son portage pour mieux s'approprier le projet et assurer sa réussite.

### Point de vue sociologique

Les acteurs du bassin se disent très attachés à ce que la maîtrise d'ouvrage des actions soit pilotée localement par des acteurs près du terrain. Ils se disent également attachés à ce qu'une coordination à l'échelle du bassin ou de deux sous-bassins (amont/aval) se mette en place pour la mise en œuvre du SAGE.

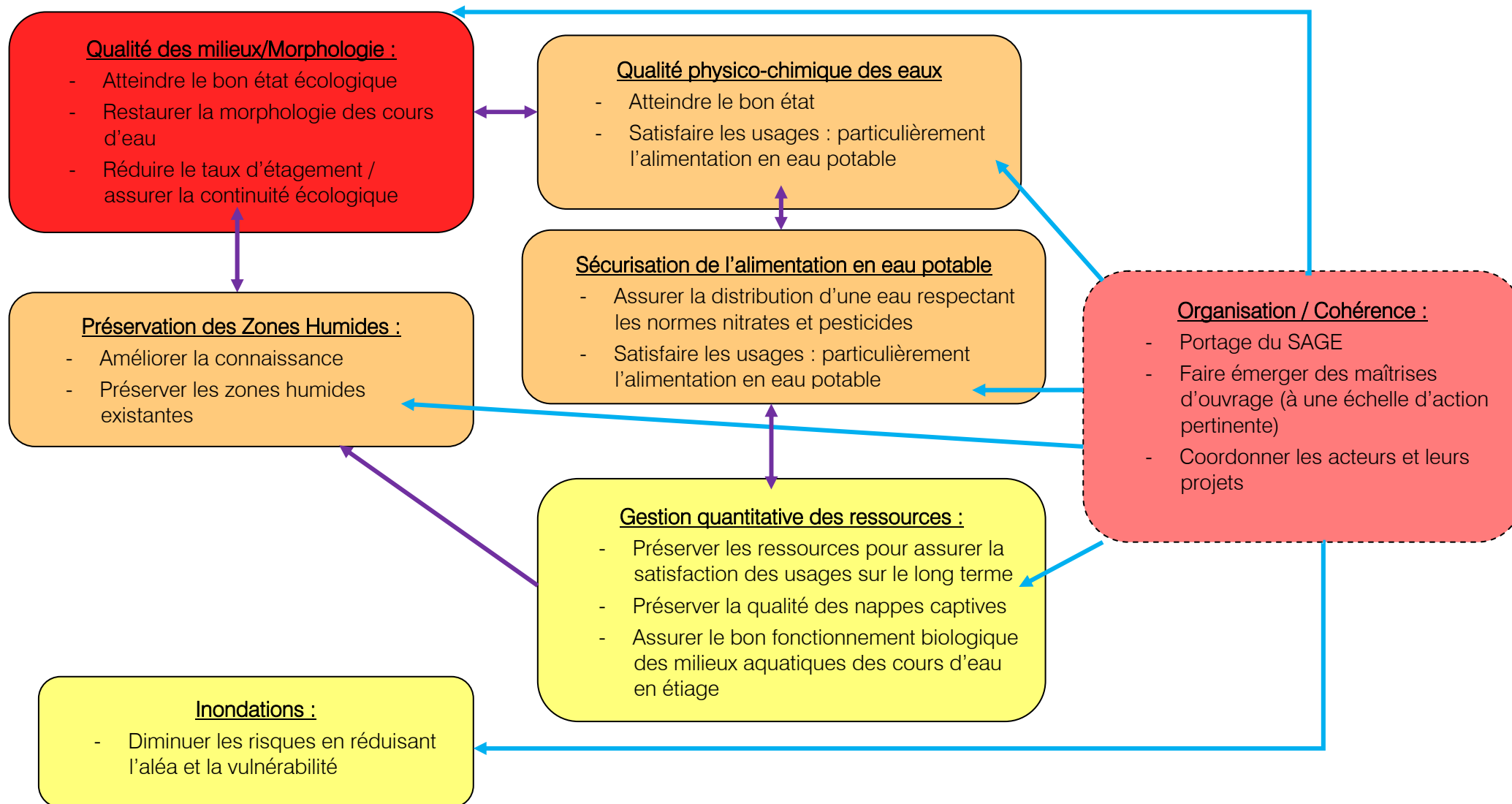


Figure 1 Hiérarchisation des enjeux selon l'analyse technique et relations existantes entre les différents enjeux

## I.7. HIERARCHISATION DES ENJEUX

La hiérarchisation des enjeux selon les deux points de vue est présentée dans le tableau suivant. Afin de mieux appréhender la hiérarchisation technique, une hiérarchisation spécifique selon la notion de plus-value du SAGE est également notifiée.

Le diagnostic du SAGE doit définir une hiérarchisation des enjeux intégrant l'analyse technique mais également les préoccupations des acteurs afin de faire émerger un projet pertinent et partagé par l'ensemble des acteurs. Le diagnostic partagé a permis dans un premier temps de mettre en relation/confrontation ces deux visions des enjeux du territoire et en second lieu de définir une hiérarchisation globale.

L'objectif du diagnostic est de définir et hiérarchiser les enjeux sur le bassin du Loir. La phase suivante sur les scénarios tendanciels et alternatifs permettra de fixer des objectifs plus ou moins ambitieux pour répondre à ces enjeux.

La hiérarchisation des enjeux du SAGE Loir se décline donc en trois niveaux selon le point de vue technique ou sociologique :

- Niveau (1) : pour les problématiques majeures et à la priorité marquée pour assurer l'atteinte du bon état DCE, la satisfaction des usages et/ou répondre aux attentes des acteurs locaux,
- Niveau (2) : pour les problématiques importantes et prioritaires,
- Niveaux (3) : pour les problématiques de moindre priorité du fait d'un écart aux objectifs moins important, d'actions déjà engagées et/ou de leviers d'actions moindres pour le SAGE

Les hiérarchisations (technique, sociologique) sont présentées dans le tableau suivant en parallèle de facteurs explicatifs.

La hiérarchisation globale est quant à elle sur deux niveaux afin de concilier et de répondre au mieux aux objectifs de bon état et aux attentes des acteurs locaux.

⇒ *Il est nécessaire de préciser que cette priorisation ne remet pas en cause l'intégration et le traitement de l'ensemble de ces enjeux dans le futur projet du SAGE.*



ENJEUX	POINT DE VUE TECHNIQUE		POINT DE VUE DES ACTEURS LOCAUX		PLUS-VALUE DU SAGE		Hiérarchisation globale
	Hiérarchisation	Commentaires	Hiérarchisation	Commentaires	Hiérarchisation	Commentaires	
Qualité physico-chimique des eaux superficielles	2	Non-conformité de nombreuses masses d'eau globalement ciblées en amont du bassin <u>Hiérarchisation des paramètres:</u> 1- Nitrates / 2-Phosphore et eutrophisation / 3- Pesticides / 4- Matières organiques <u>Spécificité Loir Amont:</u> 1- Nitrates / 2-Pesticides/ 3- Phosphore et eutrophisation / 4- Matières organiques	1	Enjeu le plus important pour les associations, les élus et les prescripteurs et financeurs Enjeu plus secondaire pour les acteurs économiques  Nitrates et pesticides sont les paramètres les plus importants à prendre en compte au regard des acteurs.  Le phénomène d'eutrophisation est souvent évoqué	1	Organisation de maîtrises d'ouvrages effectives  Définition de programmes de mesures à mettre en œuvre et des financements correspondants	1
Qualité physico-chimique des eaux souterraines	2	Non-conformité globalement ciblée en amont du bassin <u>Hiérarchisation des paramètres:</u> 1-Nitrates et Pesticides	1	Enjeu le plus important pour les associations, les élus et les prescripteurs et financeurs Enjeu plus secondaire pour les acteurs économiques  Nitrates et pesticides sont les paramètres les plus importants à prendre en compte au regard des acteurs.		Portée limitée dans l'évolution des systèmes agricoles  <i>Communication sur l'état de la ressource et sur le fonctionnement des nappes souterraines / Communication sur mesures de réduction des pollutions diffuses et ponctuelles</i>	
Qualité morphologique	1	Non-conformité de nombreuses masses d'eau sur le paramètre morphologie  Lien important entre l'étagement du Loir et de certains affluents sur leur qualité physico-chimique (phosphore/eutrophisation surtout)	2	Enjeu important pour les associations et pour les prescripteurs et financeurs Enjeu peu important pour les acteurs économiques et pour la plupart des élus  Nombreux acteurs en demande d'explications techniques sur cette thématique. Pas de lien évident pour certains acteurs entre qualité des milieux aquatiques et morphologie (phénomène d'eutrophisation)	1	Organisation de maîtrises d'ouvrages effectives  Définition de programmes de mesures à mettre en œuvre et des financements correspondants  <i>Communication sur la qualité des milieux aquatiques, les sources de pression et les actions positives déjà mises en œuvre sur le terrain</i>	1
Zones Humides	3	Connaissance non homogène sur le bassin versant  Manque de connaissance important sur secteurs de la Sarthe, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir  Les zones humides encore existantes représentent une superficie assez limitée sur le bassin	3	Enjeu considéré comme secondaire pour la plupart des acteurs  Enjeu considéré comme important pour les associations, plusieurs élus et les prescripteurs et financeurs	2	Acquisition de connaissances à l'échelle du bassin et valorisation des zones humides  Apport de méthodologies pour les inventaires et la définition des modes/principes de gestion à mettre en œuvre  <i>Communication sur la qualité des milieux aquatiques, les sources de pression et les actions positives déjà mises en œuvre sur le terrain</i>	2
Gestion quantitative	3	Quelques masses d'eau superficielles en risque hydrologie Nappe de Beauce en non-risque quantitatif mais ressource fragile (forte pression de prélèvement) Nappe du Cenomanien en risque quantitatif sans report de délai	2	Enjeu considéré comme important pour les acteurs économiques Enjeu considéré comme plus secondaire pour les autres acteurs, au regard des problèmes de qualité	2	Définition de l'allocation de la ressource  Portée plus limitée du fait de l'encadrement posé par la Zone de Répartition des Eaux	2
Inondations	3	Nombreuses études et actions déjà menées ou en cours Impact réel mais aux conséquences humaines et économiques relativement limitées.	2	Enjeu considéré comme secondaire au regard des problèmes de qualité	3	Appui possible aux démarches déjà engagées et organisation pour la mise en œuvre des conclusions issues de l'étude de faisabilité  La plus-value du SAGE sur ce thème semble plus limitée sur ce thème	2
Alimentation en eau potable	3	Eaux distribuées parfois non conformes (Loir Amont / Conie / Loir Aval)  Problématique étroitement liée à la qualité physico-chimique de la ressource	1	Enjeu très important pour les élus, les associations et les prescripteurs et financeurs  Enjeu plus secondaire pour les acteurs économiques	3	Portée plus limitée du fait d'une organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'une gestion mise en place à l'échelle départementale (encadrement des schémas départementaux)  Appui possible sur la mise en place de modalités de financements selon la cohérence des projets avec les schémas départementaux et les orientations du SAGE  La plus-value du SAGE sur ce thème semble plus limitée	2
Organisation de la maîtrise d'ouvrage / gouvernance	1	Enjeu transversal déterminant pour la mise en œuvre du SAGE et pour assurer la cohérence de l'ensemble des autres enjeux	3	Les acteurs n'ont pas forcément d'avis spontané et tranché sur ce point	1	Définition et coordination des maîtrises d'ouvrage et de leurs compétences	1

Hiérarchisation	Enjeu	Facteurs explicatifs
1	<b>Organisation de la maîtrise d'ouvrage et Portage du SAGE</b> (=)*	Enjeu peu prioritaire pour les acteurs mais restant un enjeu fédérateur et transversal dont dépendra toute la réussite du futur projet (en termes de mise en œuvre et de cohérence).
	<b>Qualité Morphologique des cours d'eau</b> (=)	Enjeu considéré comme secondaire par la majorité des acteurs (hormis les prescripteurs/financeurs) demeurant un enjeu majeur sur ce territoire en raison d'un écart conséquent aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (nombreuses masses d'eau concernées)
	<b>Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines :</b> **** Sous-enjeu lié à la qualité en nitrates / ammonium ; *** Sous-enjeu lié à la qualité en produits phytosanitaires ** Sous-enjeu lié à la qualité en phosphore et à l'eutrophisation du Loir * Sous-enjeu lié à la qualité en matières organiques (↑)	Enjeu considéré comme important par les élus, les associations et les prescripteurs/financeurs alors que d'un point de vue technique il semblait moins prioritaire. Cet enjeu a donc été davantage priorisé dans la hiérarchisation finale.  Il en est de même pour le sous-enjeu sur la qualité en produits phytosanitaires qui, d'un point de vue des acteurs, semble prioritaire sur la qualité en phosphore et l'eutrophisation du Loir.
2	<b>Connaissance, Préservation et Valorisation des zones humides</b> (↑)	Enjeux considérés comme importants par les élus, les associations et les prescripteurs/financeurs alors que d'un point de vue technique ils semblaient moins prioritaires. Ils ont donc été davantage priorisés dans la hiérarchisation finale.
	<b>Sécurisation de l'alimentation en eau potable</b> (↑)	La plus-value du SAGE sur l'enjeu « zones humides », appuyée par le projet actuel du SDAGE Loire-Bretagne, a aussi compté dans la hiérarchisation.
	<b>Inondations</b> (=)	Enjeux importants respectivement pour les financeurs et les élus bien que secondaires au vue des enjeux liés à la qualité physico-chimique des ressources. Cependant, au regard d'une plus-value plus limitée du SAGE sur ces thématiques mais aussi des actions/études déjà lancées sur le territoire, ces deux enjeux semblent plus secondaires.
	<b>Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines</b> (=)	

\* = / ↑ : sens d'évolution de la hiérarchisation finale depuis la hiérarchisation technique au regard du point de vue des acteurs et de la plus-value du SAGE